

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 14 Présents : 12 Pouvoir(s) : 0

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. Bruno BORDET, M. John BECHET, M. Alain BORDET, Mme Héléna BRACHET, Monique CHAPPUIS, Mme Gaëlle BLANC, M. Laurent ROHART, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL.

Absents excusés : M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2022-09-56

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE : ATTRIBUTION

Se référant à la circulaire préfectorale du 14/03/2019, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2022 à M. Laurent BLANC, agent de maîtrise, employé communal et domicilié « 344 route du Chef-Lieu 74500 VINZIER », l'indemnité annuelle maximale de gardiennage de l'église appliquée en Haute-Savoie, d'un montant de 479,86 €.

Tâches de gardiennage : ouverture/fermetures de l'église, contrôle de l'état du bâtiment, chauffage ...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE ET ACCEPTE d'allouer pour l'année 2022 à M. Laurent BLANC, agent de maîtrise l'indemnité annuelle maximale de gardiennage de l'église appliquée en Haute-Savoie, dont le montant s'élève à 479,86 €.



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :
10 septembre 2022

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte